

## PRÉFET DE L'EURE

Affaire suivie par : Carole COME-ROUX - Julien VILCOT  
ude.dreal-hnormandie@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

### **Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint-Pierre-la Garenne) à la Mairie de Gaillon (27600).**

Sous la présidence de Monsieur le Sous-préfet des Andelys, s'est tenue le mercredi 14 décembre 2016 à 9 h 30, la Commission de Suivi de Site des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint Pierre la Garenne) à la Mairie de Gaillon.

Participants à cette réunion en tant que membres de la CSS :

Monsieur le Sous-préfet des Andelys,

Monsieur Julien VILCOT, UDE DREAL,  
Madame Carole COME – ROUX, UDE DREAL,  
Monsieur Emmanuel BALIRY, mission administrative UDE DREAL,

Monsieur Steven LEBLANC, SDIS 27,  
Madame Marie-Louise PHILIPPE, ARS,

Monsieur Bernard DEFILLON, Association Sauvegarde de l'Environnement,  
Madame Marie-Christine BARON, Association Port-Mort,  
Monsieur Alain VIGOUROUX, Association Port-Mort,  
Monsieur Paul MADEC, association Sauvegarde de l'Environnement,

Monsieur Jean-Christophe MARYE Responsable QHSE de l'usine Nufarm,  
Monsieur Pascal COSNEAU, Directeur de l'usine Nufarm,

Madame Marie BOHANNE, Responsable QHSE Syngenta,  
Madame Marie-France GUILLOTIN, Site SYNGENTA,

Monsieur Bernard LE DILAVREC, Maire de Gaillon,  
Monsieur Christian LORDI, Maire de Port-Mort,

Personne excusée : Maire de Saint-Pierre-la-Garenne.

Sous la direction de Monsieur le Sous-préfet débute la CSS du 14/12/2016 par la présentation des membres présents. Il demande si tous les membres ont reçu les documents nécessaires pour la CSS SYNGENTA et NUFARM.

M. MARYE de la société Nufarm n'a pas reçu le compte-rendu de la CSS du 8/12/2015, suite à son changement d'adresse mail.

M. le Sous-Préfet invite à veiller à l'actualisation des adresses mails.

Le compte-rendu de la CSS du 8/12/2015 a été approuvé à l'unanimité.

M. COSNEAU présente le site Nufarm. Il explique que Nufarm est une filiale du groupe Australien Nufarm Ltd. Le site fait de la synthèse de matières actives, de la formulation et du conditionnement de produits phytosanitaires. La capacité de production annuelle se situe en dessous des 15 000 tonnes.

- Hygiène, sécurité et environnement

M. COSNEAU rappelle les grands principes. Aucun incident n'est à signaler. Le site continue à améliorer le partage des meilleures pratiques de travail ainsi que la formation à la sécurité.

- Environnement

M. COSNEAU signale le programme de réduction des déchets et la réduction des rejets de CO2 par le remplacement de la chaudière. Il fait état, par image vidéo, des différents bâtiments de production sur le site.

- 1) Bâtiment formulations herbicides – conditionnement.
- 2) Bâtiment formulations fongicides PGR – insecticides.
- 3) Bâtiment de synthèse (cette activité tend à diminuer).

- Les faits marquants

Aucune plainte du voisinage n'a été enregistrée. Au niveau des épandages accidentels de produits au sol, une vingtaine a été recensée au cours de l'année écoulée, ce qui est stable par rapport aux années précédentes. Pour les incidents rapportés, il est à noter un déclenchement intempestif de l'extinction automatique du Parc [REDACTED] en bordure [REDACTED]. Ce déclenchement est consécutif à la défaillance d'un boîtier de commande.

- Les actions réalisées

M. COSNEAU explique que le site Nufarm a lancé un programme appelé « Projet Manufacturing Excellence » qui doit permettre d'assurer le retour à l'équilibre financier de l'usine. En termes de production, le changement notable pour le site est le lancement d'une nouvelle ligne de broyage de fongicides dans laquelle Nufarm a par ailleurs investi plus de 2 millions d'euros.

En partenariat avec la société URS, Nufarm a également procédé à la mise à jour de l'étude des sols.

Le site Nufarm a complété l'évaluation des risques sanitaires après un premier retour de la DREAL.

- Sécurité

Un certain nombre d'actions ont été menées dont la plus significative est l'amélioration de la circulation dans l'usine pour les piétons et les véhicules. Un système de détection et d'extinction automatique sur [REDACTED] est toujours en travaux suite à des difficultés d'homologation.

Le site pourvoit au remplacement du système de téléphonie interne et notamment à la Protection des Travailleurs Isolés (PTI). La configuration du site n'avantage pas un travailleur isolé d'où le remplacement du système en urgence pour pallier à cette problématique. Le site a mis en place des douches dites de « sécurité » et finalisé la mise en conformité des installations électriques.

- Protection de l'environnement

Nufarm a lancé un plan de maintenance des dépoussiéreurs de l'usine. Pour l'année 2016, le site a effectué la maintenance des réseaux d'égouts. Le site a aussi réalisé de la maintenance préventive sur la station d'épuration.

- Projets 2016/2017

M. COSNEAU précise que pour le site l'année court du 1 août 2016 et se termine le 31 juillet 2017.

Pour l'année en cours, le site envisage la réduction de sa consommation d'énergie. Le site Nufarm travaille sur un projet de mise en place d'une pompe à vitesse variable pour son prélèvement d'eau de forage et au remplacement de la chaudière. Les travaux vont se terminer au printemps. La chaudière sera plus petite, plus performante que les anciennes, elle sera plus adaptée aux besoins et contribuera à la réduction des émissions de CO2. Nufarm a également mis en place un programme pour réduire les COV (composés organiques volatils).

Le site projette par ailleurs de mettre en place un palettiseur pour les bidons et d'implanter un nouveau stockage vrac dans la zone de production (fongicides, herbicides).

Au regard du PPRT, le site Nufarm a programmé la mise en place des barrières sur le Chemin du Hallage. Ces barrières s'ajoutent à l'installation des caméras et des hauts-parleurs déjà en place. Le site [REDACTED] dans la zone de renforcement à proximité du Chemin du Hallage.

## RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

- Rejets dans l'eau

La station d'épuration fonctionne en moyenne 2 jours/semaine. Trois mille m<sup>3</sup> d'eau sont rejetés. Le site a eu un dépassement de composés organo-halogénés (AOX) de 1,7 mg/l pour une valeur limite fixée à 1 mg/l. On observe aussi un dépassement de la DCO (399 mg/l pour une valeur limite de 300 mg/l) : ce dépassement est consécutif à la phase de démarrage de la synthèse des « Esters Bromoxynil ». Il est à noter également deux dépassements en Azote (31 mg/l pour une valeur limite fixée à 30 mg/l).

- Rejets dans l'air

En ce qui concerne les rejets dans l'air, le groupe Nufarm n'a pas eu de dépassement enregistré en [REDACTED] et [REDACTED] ni de dépassement des COV.

- Les déchets

Le site Nufarm totalise pour les années 2015 /2016 une valeur moyenne de 800 tonnes de déchets produits. Les volumes des déchets revalorisés pour ces mêmes années restent stables (autour de 650 t).

## BILAN du SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

La société Nufarm a une partie de son SGS tourné vers l'Organisation et la Formation. Le système est basé sur les normes ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement). Les certifications ont été renouvelées en novembre 2015.

Dans le domaine de la formation, la société a investi en 2015/2016 451 heures. Dans ces formations, on retrouve notamment l'accueil HSE des nouveaux embauchés. Un gros pourcentage des heures a été réalisé au profit de la culture HSE. La société Nufarm dispense des formations plus spécifiques liées aux produits (en particulier ceux à base [REDACTED]) et à la délivrance des permis de travail. Cinq heures ont par ailleurs été consacrées à la formation sur le POI (plan d'opération interne) et sur les situations d'urgence.

Au niveau de l'identification des risques majeurs en 2016, la société Nufarm a remis aux autorités la mise à jour de son étude des dangers relative aux produits conditionnés. Il n'y a pas eu de modification des scénarios déjà précédemment identifiés. Les analyses de risque de type HAZOP sont réalisées en interne et étudient en particulier les dérives potentielles des procédés. Une étude HAZOP a été réalisée sur la ligne de broyage de fongicides et d'insecticides, une autre sur le poste de chargement « Big-Bag » au sein du bâtiment [REDACTED]. La société Nufarm a également revu l'HAZOP sur les anciens procédés « NAD » et suite à l'installation d'un doseur pour la ligne de conditionnement.

Le site Nufarm a procédé à la mise en place de la procédure PSM (Process Safety Management) qui concerne la gestion des procédures majeures par le groupe Nufarm.

- Les inspections et les contrôles

La société Nufarm a réalisé en 2016 des contrôles sur ses MMRI (Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées). Les MMRI sont les barrières ultimes en cas d'accident majeur. Le site a également inspecté les rétentions des Parcs de stockage « VRAC » et a prévu avant la fin de l'année 2016 l'inspection des réservoirs de ces mêmes parcs.

Les prochains contrôles du site Nufarm programmés sont :

- 1) l'épaisseur des réservoirs avant la fin d'année 2016,
- 2) l'inspection des tuyauteries (dont [REDACTED]) en 2018,
- 3) les tuyauteries sur les racks en 2022,
- 4) les racks en 2024.

- Gestion des modifications

Pour la procédure de gestion des modifications faisant partie de la réglementation SEVESO, en 2016 le site Nufarm a procédé à 71 modifications et réalisé 3 exercices POI différents. Les scénarios sont le [REDACTED] ou encore [REDACTED] ayant pour origine les ateliers [REDACTED]. Chaque exercice a donné lieu à un compte-rendu détaillé. Les trois interventions n'ont pas laissé apparaître de problèmes particuliers.

M. LEBLANC demande si ce sont des exercices inopinés.

M. COSNEAU répond que pour les employés, les exercices étaient bien inopinés.

M. DEFILLON demande : S'agit-il de vapeurs [REDACTED] ou de liquides à base [REDACTED] au scénario n°1 ?

M. COSNEAU répond qu'il s'agit de vapeurs [REDACTED]. Il explique le déroulement du scénario n°1 : recherche de victime et colmatage de la fuite dans l'atelier.

M. DEFILLON demande comment sont alertées les mairies de St Pierre-la-Garenne, de Gaillon et de Port Mort-Mort ?

M. COSNEAU explique que l'automate d'appel envoie un message.

M. VILCOT souligne que le moyen de base d'alerte réglementaire est la sirène.

M. DEFILLON demande si en 2017 est prévu un PPI.

M. COSNEAU lui suggère de se renseigner auprès des autorités:

M. VILCOT répond qu'il est prévu un PPI par an. Cette fréquence permet un roulement régulier pour les sites SEVESO seuil haut dans le Département.

- Surveillances des performances

Au niveau des MMR, le site Nufarm note deux actions à réaliser qui sont en retard sur les 44 prévues. Quand le site prend du retard sur ces mesures, la production s'en trouve décalée ce qui n'est pas l'intérêt de la société.

- Audit HSE

Le but de l'audit HSE est de vérifier si les procédures ont été appliquées concrètement sur le terrain.

Le bilan des audits internes réalisés sur 2015/2016 permet de balayer différents points et de vérifier si les procédures sont complètement appliquées sur le terrain.

- Gestion du retour d'expérience

Le site Nufarm utilise la base BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et de Pollutions Industrielles). La société Nufarm est membre de l'UIC et membre des Commissions Environnementales sur les Risques Industriels. Les réunions trimestrielles permettent d'échanger avec les industriels régionaux sur les risques environnementaux majeurs.

En ce qui concerne, le retour d'expérience interne, le groupe Nufarm a différents abonnements avec le CNPP pour la veille réglementaire. Tous les retours d'expérience sont discutés et peuvent déclencher une étude HAZOP et une causerie hebdomadaire HSE.

- Questions posées par l'assistance :

M. LE DILAVREC indique avoir été saisi par un riverain sur la situation de son verger endommagé. Il souligne que c'est un problème récurrent. La DREAL et d'autres interlocuteurs ont été interpellés. Il attire l'attention des membres sur ce problème urgent. Monsieur LEGENDRE, propriétaire du verger se plaint de trouver certaines molécules de produits phytosanitaires sur ses pommes qui du coup pourrissent. M. Le Dilavrec explique s'être rendu sur place pour constater la présence de pommes pourries au pied des arbres mais comme cela est le cas lorsqu'on laisse les fruits au sol précise-t-il.

M. COSNEAU rappelle qu'en 2014 l'association La Sauvegarde avait fait procéder à des analyses des pommes qui avaient mis en évidence la présence de produits de traitement. Or M. COSNEAU précise que certains des composés identifiés ne sont pas employés sur le site Nufarm.

M. VILCOT indique qu'effectivement l'examen des analyses montre que la signature chimique des composés analysés par la Sauvegarde diffère des produits fabriqués sur le site Nufarm. Il montre aux membres avec le support d'une photographie prise en 2014 (époque des analyses de pommes) la haie de thuyas mitoyenne du groupe Nufarm et de la propriété de Monsieur LEGENDRE, Cette photographie met en évidence qu'un côté de la haie est marron («brûlé») et que ce côté impacté se trouve du côté de la propriété de monsieur LEGENDRE, tandis que le côté de la haie tourné vers le site Nufarm est intacte et sans l'ombre d'une détérioration (comme la végétation sur le site Nufarm entre les bâtiments de production et la propriété de M. Legendre). En cas de retombées atmosphériques depuis le site NUFARM ayant provoqué l'endommagement de la haie la situation aurait du être inversée et la végétation située entre la propriété Legendre et les bâtiments de production affectée (pelouses notamment).

M. VILCOT précise que l'inspection s'est déplacée, a rencontré le plaignant et a mené une enquête Il résulte de l'ensemble des constats qu'il n'a pas été mis en évidence que le site NUFARM puisse être à l'origine de la présence des composés de traitement trouvés dans les analyses faites par la Sauvegarde.

M. COSNEAU indique qu'à l'époque M. Legendre avait fait procéder au traitement des mauvaises herbes de son jardin et que la dose appliquée pourrait avoir été trop forte. Il indique avoir échangé avec M. Legendre sur ce point et lui avoir fait constater l'état de la haie mitoyenne.

Mme PHILIPPE demande au groupe Nufarm d'actionner régulièrement les douches dites de « sécurité » pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

### SYNGENTA

Le Site Syngenta sur la commune de Saint-Pierre-La-Garenne, construit en 1951 est classé SEVESO seuil haut. Le site compte 166 salariés.

Mme BOHANNE présente les différents lieux de production du site : le magasin « Magnus », l'atelier « Pépites et traitement de semence » et l'atelier « Thiovit », comprenant la tour d'atomisation et le conditionnement des pépites.

Mme BOHANNE explique que l'une des problématiques actuelles pour la circulation au sein du site est le risque de collision entre les chariots et les piétons.

- Les produits

En matière des Pépites (granulés solubles) le site Syngenta a produit 10 000 tonnes en 2015. Le site fonctionne 24h/24h et 7 jours sur 7 avec 2 semaines d'arrêt en février et novembre, dédiées aux activités de maintenance.

Au niveau des liquides, Syngenta produit environ 10 000 m<sup>3</sup>/an. Deux mois d'arrêt sont prévus en novembre et décembre également pour la maintenance. En 2016, la quantité produite se situe plutôt entre 6 500 m<sup>3</sup> et 7 000 m<sup>3</sup>.

En ce qui concerne le « Thiovit » (granulés à base de soufre), le personnel travaille en 3/8. Le site fabrique entre 18 000 tonnes et 19 000 tonnes par an. L'atelier « Thiovit » du site tourne 24 h/24 h et 5 jours par semaine. Le produit est contrôlé par « ECOCERT Intransit » depuis le mois de juin 2013 et est tourné vers l'agriculture biologique.

### FAITS MARQUANTS 2016

Le site Syngenta n'a pas eu de faits marquants significatifs pour 2016. Une visite a néanmoins été effectuée auprès des riverains pour un signalement d'odeur sporadique.

- Projets de modification.

Le site Syngenta a un projet de remplacement des automates dans le bâtiment « Thiovit » pour 2017. Pour ce qui est de l'atelier « Pépites », le remplacement des automates est prévu en 2018.

Suite à l'arrêté préfectoral complémentaire de décembre 2016 le site a notamment prévu le déplacement [REDACTED] des activités « pépites » et « Thiovit » et l'amélioration de confinement [REDACTED] ainsi que le renforcement [REDACTED] qui sont des endroits [REDACTED] à protéger.

La société prévoit également un plan de maintenance pour surveiller les équipements sous pression conformément à la réglementation.

- Actions 2016

Dans le cadre du « PPRT » l'augmentation des surfaces ██████████ en façade de la chaufferie du site permettra de limiter les effets de surpression associés à une explosion potentielle. À terme, le déplacement du poste de détente gaz sera effectué pour être localisé en dehors de la zone de circulation du site. En 2017, la mise en place de deux barrières techniques indépendantes sur les cuves d'azote viendra répondre aux prescriptions actuelles du PPRT. Dans le cadre du PPRT, la mise en place de barrières pour fermer la rue du « Fond du Val » en cas d'incendie sur le site sera également effective en 2017.

- Actions réalisées

Pour la ██████████  
██████████ conformément à l'arrêté préfectoral a été réalisée. Le site a revu les modalités d'accès à l'entrée « MAGNUS » pour les poids lourds ██████████

M. DEFILLON évoque le stationnement le week-end de camions à proximité du site.

Mme BOHANNE répond être au courant, mais ce stationnement n'est pas une anomalie

Le site Syngenta a procédé à la réalisation d'un marquage au sol adapté en zones ATEX et au changement de panneaux d'avertissement à proximité de ces zones. Il a également changé ses aspirateurs pour assurer leur compatibilité avec les produits utilisés et réduire les risques d'explosion potentielle de poussières.

- Traitement du bruit

Le site Syngenta a procédé au remplacement de deux extracteurs en toiture du local de charge et à la pose d'un traitement acoustique (silencieux) sur l'évent d'extraction du local des trappes. Il enregistre cependant trois non conformités en émergence de nuit, lesquelles sont en attente de traitement. Pour l'année 2016, aucune plainte n'a été enregistrée.

- Confinement du site :

La trappe automatique en Seine assurant le confinement des eaux en cas de pollution a été refaite et la trappe de sécurité associée au bassin de collecte de 5000 m<sup>3</sup> a également été améliorée (changement du joint).

Le site a remplacé la pompe de son analyseur en ligne et acheté une pompe de secours.

- Station d'épuration

Les deux pompes ont été remplacées pour le bon fonctionnement de la station d'épuration. Le site a effectué la réfection des équipements du bassin de 1 000 m<sup>3</sup> (réparation des flotteurs, remplacement de la charpente de la zone de pompage et de la pompe elle-même) ainsi que la réfection d'un décanteur et du canal de comptage.

## RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

- Rejets aqueux :

Trois dépassements de la DBO<sub>5</sub> (Demande Biologique en Oxygène) ont été constatés. Un dépassement en composés halogénés, un autre du débit et trois du pH ont été également identifiés

Le site réalise par ailleurs une surveillance pérenne trimestrielle au titre de l'action de recherche de substances dangereuses dans l'eau pour le cuivre et le zinc.

Le site comptabilisait ainsi en 2016 huit dépassements des valeurs limites réglementaires : les travaux engagés sur la station d'épuration en 2016 doivent venir améliorer ce bilan en 2017.

- Rejets atmosphériques

Six dépassements au total ont été mesurés : quatre concernent les COVnm (composés organiques volatils non méthaniques), deux les particules en suspension (PES).

L'Évaluation des Risques Sanitaires (ERS) demandée par l'inspection et réalisée par la société BURGEAP est actuellement en cours d'instruction.

## **ACTIONS DE L'INSPECTION**

- Nufarm

Le site Nufarm a connu quatre inspections en 2016 dont les principaux thèmes sont les suivants :

- 1) la prévention des risques industriels (dans le cadre de l'instruction de l'étude des dangers des stockages de produits conditionnés),
- 2) la maîtrise du vieillissement des installations (réservoirs et MMRi),
- 3) le suivi des observations faites en 2015 dans le cadre de l'inspection « sûreté »,
- 4) les rejets aqueux (dont trois contrôles inopinés) et atmosphériques.

Par ailleurs, l'arrêté complémentaire de décembre 2016 est venu imposer un délai de 6 mois pour la réalisation d'une étude technico-économique destinée à [REDACTED] et à réorganiser les flux de personnes et de véhicules au sein de l'établissement.

L'instruction de l'étude des dangers relative aux stockages des produits conditionnés a par ailleurs modifié de manière marginale l'aléa toxique associé au site (notamment sur le chemin de halage et sur l'étendue du site voisin de la société SHOELLER ALLIBERT). Les prescriptions du PPRT ne nécessitent cependant pas de modification au regard des modifications de cet aléa.

- Syngenta

La société Syngenta a connu 6 inspections en 2016 dont les principaux thèmes sont les suivants :

- 1) les rejets aqueux,
- 2) le recollement après l'APMD (Arrêté Préfectoral de mise en Demeure) concernant l'unité Thiovit,
- 3) un exercice POI (incendie de l'échantillothèque),
- 4) le déplacement [REDACTED],
- 5) la pollution des eaux et le confinement du site,
- 6) le suivi des observations faites en 2015 dans le cadre de l'inspection « sûreté »,

Par voie d'arrêté préfectoral complémentaire l'inspection a demandé que [REDACTED] soient déplacées en dehors des zones d'effets redoutés (toxiques, thermiques ou de surpression) et que les locaux dans lesquels sont présents des personnels [REDACTED] soient protégés en conséquence contre ces mêmes effets.

Les travaux s'échelonnent sur une durée de trois ans.

M. le Maire de Port Mort et Madame Baron demande où en est la révision du PPRT en ce qui concerne l'abandon de la fermeture de la route du Fond du Val.

M. VILCOT explique qu'en 2016 un important travail a été fait par l'exploitant avec les collectivités pour la solution alternative des barrières sur la rue du fond du val (choix des barrières, des emplacements, du financement, du mode de commande,...). Il n'y a pas de mise en cause du travail effectué et du principe de l'abandon de la fermeture définitive de la route du fond du val par l'administration. Au niveau régional, les efforts (et les moyens) de la DREAL et des DDT sont focalisés pour terminer l'approbation des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), la révision des PPRT n'étant pas une priorité. En outre la révision devra être faite pour décembre 2017 (date d'application du PPRT) ce qui laisse du temps pour mener à bien la révision. Au pire une solution temporaire (courrier de M. le préfet, arrêté de suspension de la décision de fermeture définitive de la route du Fond du Val...) sera retenue pour laisser le temps à la révision du PPRT de se faire sans avoir à fermer la route du Fond du Val.

M. demande s'il y a d'autres observations ou des remarques.

;

M. LE DILAVREC félicite les industriels. Il les exhorte à maintenir leurs efforts par une vigilance régulière et accrue, car le risque zéro n'existe pas.

M. DEFILLON, représentant l'Association Sauvegarde de l'Environnement remet à Monsieur le Sous Préfet un courrier relatif à un incendie datant de 2012 sur un site industriel situé à Aubevoye sans rapport avec le sujet de la CSS .

M. le Sous-Préfet remercie tous les membres et lève la séance. Il est 11H50.

